

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 28 septembre 2020



Présents : Valérie BENOIT, Olivier BERNARD,
Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT,
Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO,
Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD,
Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE,
Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.
Secrétaire : Philippe RABAUX

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2020.

Redevance d'occupation du domaine public Orange.

Tous les ans, la commune fixera la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour ses 7.431 km de réseau aérien, 13.59 km de réseau souterrain et 1.20 m d'emprise au sol. Les taxes 2020 sont de 55.54 € le km de réseau aérien, 41.66 € le km de réseau souterrain et 27.77 € le mètre d'emprise. Le montant perçu tiendra compte de l'augmentation éventuelle des réseaux, de l'emprise et de la revalorisation des taxes suivant l'index BTP.

Convention ACTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec la Préfecture pour la télétransmission des documents administratifs au service de contrôle de la légalité. Les actes seront donc immédiatement exécutoires et la commune économisera les frais de timbres.

Logements communaux

Les logements situés 4 et 3C rue de l'église ont été libérés par leurs locataires. Le Conseil Municipal attribue ces logements sur les recommandations du CCAS.

- Le studio 3 C rue de l'Eglise loyer et caution de 303 €
- Le F1 4 rue de l'Eglise loyer et caution de 409 €
- Ces loyers seront révisibles tous les ans au 1^{er} janvier suivant indice INSEE
- La durée des baux est de 6 ans.

Travaux forêt 2020

Le Conseil Municipal suit les recommandations de la commission forêt et retient pour 3 346.55 € TTC de travaux pour 2020.

Suite à la tempête de 2019, les affouages 2020 seront pris dans les houppiers des arbres tombés dans la forêt communale. Le prix du stère est de 6 €. Les inscriptions auront lieu en mairie du 5 au 30 octobre aux horaires d'ouverture au public.

Curage du fossé route de Vaux-sur-Crosne

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité le curage du fossé route de Vaux sur Crosne et retient le devis de l'entreprise Bredillet pour 684 € TTC.

Achat nettoyeur haute pression

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'achat d'un nettoyeur haute pression ; le coût de réparation de l'ancien équipement est trop onéreux au regard de sa vétusté. Le devis retenu est celui de LOXAM pour un montant TTC de 2 154 €.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser deux élus qui ont engagé des frais pour la commune : 67.50 € et 60 € leur seront donc remboursés.

Décisions modificatives budgétaires n°1

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, plusieurs modifications au budget initial afin d'abonder des comptes suite aux achats décidés ou sur demande de la Perception. Ces décisions s'équilibrent et n'impactent pas le budget

Lancement du projet de terrain multisport

Le Conseil Municipal souhaite pour « Bien vivre à Remilly » favoriser les espaces de rencontre pour l'ensemble des habitants.

Actuellement, les jeunes ne disposent d'aucun espace de rencontre, le Conseil Municipal souhaite construire avec les enfants et les jeunes de Remilly un terrain multisport à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis.

Une consultation sera effectuée auprès de l'école, du club de football et de l'ensemble des acteurs pour établir un cahier des charges.

Une réunion de lancement est organisée le mercredi 21 octobre à 18 h à la salle du Vernois pour les jeunes de 13 à 18 ans habitant Remilly.

Nous comptons sur votre participation, vos idées et votre mobilisation pour qu'ensemble ce projet aboutisse ! Ce projet sera piloté par Mme Adeline BERNIER, elle sera assistée par Mme Chloé DOREY, MM Cédric LEVE, Sylvain MONNIAUD et Franck MICHEA.

Ce projet pourrait être financé dans le cadre du plan de relance et ainsi bénéficier des subventions du Conseil Régional et du Conseil Départemental et voir ainsi sa réalisation au cours de l'année 2021.

Questions diverses

- Mme Valérie BENOIT présente un point d'étape sur le lotissement communal Le Clos du Lavoir : ce projet est bénéficiaire. Cependant, deux lots de respectivement 1 081 m² et 1 244 m² n'ont pas trouvé acquéreur à ce jour. Plusieurs axes de réflexion sont envisagés.
- **Par arrêté préfectoral, le port du masque est obligatoire rue des Ecoles les jours de classe.**

La séance se termine à 21 h.

DEPART EN RETRAITE

Je vais partir en retraite le 31 octobre 2020 et cesserai mes fonctions le 21 octobre 2020.

Je remercie les habitants de Remilly pour la confiance qu'ils m'ont accordée toutes ces années. Plusieurs d'entre vous m'ont témoigné leur regret à l'annonce de mon départ et cela me va droit au cœur.

Je vous laisse entre les mains de Mme Audrey Martin-Maranelli qui aura à cœur de vous servir avec discrétion et efficacité.

Prenez soin de vous.

Cordialement,

La Secrétaire de Mairie

Micheline Thiéry